



## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARLUX

Séance du 19 juin 2017 à 20 heures 30

Présents : André ALARD, Michel LEMASSON, Odile COURONNE, Jean-Claude DELHORBE, Jean-Charles DAGES, Nadia GARRIGUE, Sandrine NOIRET, Jeannine CHARRIER, Marie-Laure FERBER, Michel GARNERO

Absents excusés : LIEUBRAY Jean-Luc et ENTE Philippe

Procurations: Guy SAULIERE à Jean-Claude DELHORBE, Virginie JARDEL à Michel LEMASSON

Secrétaire de séance : Sandrine NOIRET

### **1-Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 3 mai 2017**

Approuvé à l'unanimité.

### **2-Travaux école**

Devis pour la réfection de l'école maternelle :

Entreprise Sudrie – travaux amélioration thermique et acoustique : 16 647.84 euros

Entreprise Point P / Montignac – revêtement des sols: 4 826.73 euros

### **3-Redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité**

La commune perçoit chaque année une redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité.

C'est une formule de calcul réglementée qui permet de connaître le montant à percevoir.

Elle s'élève à 200 euros pour 2017 ; un titre sera émis auprès de ERDF.

### **4-Indemnité stagiaire service administratif**

Le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

En revanche, lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification dont le montant et les conditions sont fixées par délibération.

Le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une gratification à la stagiaire accueillie du 29 mai 2017 au 24 juin 2017 soit 4 semaines sous la forme d'un montant forfaitaire de 150 euros nets.

### **-Questions diverses**

-convention mise à disposition de bureau SIAEP du Périgord Noir :

la commune de Carlux met à disposition du SIAEP du Périgord Noir un bureau et une partie de la salle d'archives compris dans l'immeuble de la Maison des services publics à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour un loyer mensuel de 600 euros.

-Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif – communauté de communes du Pays de Fénélon - année 2016

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau– syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Périgord Noir- année 2016

Le conseil municipal prend acte de ces deux rapports.

-Motion : délivrance des cartes nationales d'identité

Depuis le mois de mars dernier, dans le cadre de la réforme Plan préfectures nouvelle génération (PPNG), seules 17 mairies de Dordogne munies de dispositifs de recueil pour établir les Titres Electroniques Sécurisées (TES) sont habilitées à délivrer des cartes nationales d'identité, selon les mêmes modalités que les passeports.

La plupart des mairies ne peuvent donc plus délivrer les cartes d'identité. Les usagers doivent désormais prendre rendez-vous dans l'une des mairies des communes équipées de stations biométriques.

Ils doivent remplir en ligne une pré-demande sur Internet, à domicile ou bien dans les mairies non équipées de stations qui peuvent assister les personnes les plus éloignées du numérique à réaliser cette formalité ou bien leur indiquer les communes équipées de stations.

Par la présente motion, à l'unanimité, le conseil municipal, déplore la perte d'un service de proximité qui conduira les citoyens des communes non équipées à se déplacer parfois loin, des délais d'attente importants et le surcroît de travail pour les agents des communes équipées et demande que les services de l'Etat revoient le dispositif, pour les communes rurales et celles qui le souhaitent qu'il soit possible de revenir à l'ancien dispositif.

#### -Personnel communal :

Le bénéfice du mi-temps thérapeutique de l'agent administratif se termine le 3 juillet 2017 pour une reprise à 32 heures hebdomadaires le 4 juillet.

Proposition horaires à partir du 4 juillet :

Lundi à jeudi : 9 h - 12 heures 30 / 13 h - 16 h, vendredi : 9 h - 12 heures 30 / 13 h - 15 h 30

Une décision sera prise ultérieurement avec l'agent pour l'aménagement de ses horaires et le contenu du travail.

#### Saisonniers

Beaucoup de travaux notamment de peintures, aide pour le nettoyage, débarrasser l'école, charpente du lavoir à refaire, etc... ont été répertoriés. Les 10 saisonniers embauchés au cours de l'été contribueront à leur réalisation.

#### -Travaux

-Maison du bourg : installation d'un poêle à granulés pour que la locataire fasse des économies d'énergie.

-Restaurant bar l'Escapade : joints à refaire sur le mur de la cave.

#### -École

Organisation des TAP : le SVS décide de reporter la semaine à 4 jours à la rentrée de 2018-2019.

En effet, l'enquête auprès des parents a donné les résultats suivants :

25.5% souhaitent le maintien des TAP

66.5% souhaitent un retour à la semaine de 4 jours.

Réunion conseil d'école du 13/06 : les effectifs pour la prochaine rentrée sont les suivants :

Sainte Mondane : 21 enfants

Saint Julien de Lampon : 15 CM2 + 12 CM1

Cazoules : 16 CE1

Carlux : 16 MS, 18 GS et 16 CP

Soit 127 enfants

Fête des écoles dimanche 25 juin à Carlux à la salle des fêtes.

Les cartes de transport scolaire sont à retirer à la mairie de Saint Julien de Lampon.

#### -Défibrillateur

L'appareil de Carlux présente des défaillances comme ceux de 4 communes alentours. Suite à plusieurs contacts avec le fournisseur, cela pourrait être dû à la nécessité de remplacer les électrodes. Une commande groupée sera effectuée pour pallier ces dysfonctionnements.

#### Courriers

-Réseau alerte : la préfète et la directeur des finances publiques de la Dordogne ont informé le maire que l'évolution des ratios aurait dû justifier une inscription au réseau d'alerte 2017 pour la gestion 2016. Les ratios financiers doivent être améliorés avec la rentrée de nouveaux revenus (espace multi services), la diminution des investissements et aucune nouvelle souscription d'emprunt.

-Niveau de veille saisonnière du plan départemental de gestion d'une canicule : rappel des missions des maires dans le repérage des personnes âgées et des personnes handicapées isolées à domicile.

-Inspectrice d'académie : aménagement du territoire scolaire

-Appel à projets « écoles numériques innovantes et ruralité » : la directrice de l'école sera consultée sur le projet.

-Travaux 20 kv réseau électrique

Projet de suppression des lignes aériennes prévu en 2018.

-Agefaur : bornage le 10 juillet

-Répartition du FPIC 2017 : délibération du Conseil municipal pour conserver la répartition de droit commun.

-Lettre CCI sur le haut débit : le conseil municipal soutient la démarche de la chambre consulaire qui plaide en faveur d'un développement urgent de la fibre pour les entreprises.

-Prise en charge épisode de gel avril 2017 sur les cultures agricoles : la préfète a rappelé que « les mairies n'ont pas de démarche particulière à faire concernant la reconnaissance en calamités agricoles ». En effet la procédure est directement traitée par la Direction départementale des Territoires (DDT) en liaison avec la profession agricole.

-Amicale des anciens déportés de kempte kottern : demande de participation pour une cérémonie en septembre prochain.

-Déviation de Beynac : un collectif informe les maires de ses actions.

-Vernissage exposition du 1<sup>er</sup> juillet au 10 septembre à La Ligne bleue, commune de Carsac le 1<sup>er</sup> juillet.

*La séance est levée à 0 heures 05 minutes.*